



Plan de protection

Saison 2021-2022

version du 10 février 2022

Coronavirus Actualisé au 3.12.2021

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:

À RESPECTER ABSOLUMENT: **Se faire vacciner.**



Réduire les contacts.



Porter un masque.



Garder ses distances.



Aérer régulièrement.



Se laver ou se désinfecter les mains.



Se faire tester en cas de symptômes.



Travailler si possible à domicile.

www.ofsp-coronavirus.ch Les règles peuvent varier selon les cantons.

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Uffizi federal da sanadad publica UFSP





Pour votre santé, et pour permettre à vos enfants de continuer leur sport, Renens Basket adapte une nouvelle fois son plan de protection. **le public est autorisé à assister aux matches (maximum 100 personnes), à condition d'indiquer vos coordonnées, de porter le masque et de s'asseoir dans les gradins en maintenant une place vide entre chaque personne/famille;** les joueurs/euses né/es avant le **1^{er} janvier 2021** ne peuvent pas pratiquer le basket à l'intérieur; à partir de 12 ans, le port du masque est obligatoire en tout temps dans le bâtiment (hall, vestiaires, salles), SAUF PENDANT L'ENTRAÎNEMENT PROPREMENT DIT ou les matches; seuls les joueurs/euses sont admis dans les salles de gymnastique (y compris le hall d'entrée, y compris pendant les matches); les **parents** et ami/es doivent attendre à **l'extérieur du bâtiment**.

Les principes suivants doivent être impérativement respectés lors des entraînements et des matches

1. Pas de symptôme

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements ou aux matches. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin. Les personnes dites « à risque » doivent consulter leur médecin avant de pratiquer.

2a. Entraînements - U16 et plus jeunes

Les entraînements U16 et plus jeunes sont maintenus.

Les joueurs/euses de moins de 16 ans révolus peuvent suivre l'entraînement sans masque.

Les joueurs/euses ayant atteint leurs 16 ans peuvent suivre l'entraînement à condition d'être en possession d'un certificat 2G+. A défaut, ils ne peuvent pas suivre l'entraînement (même avec un masque).

Les entraîneurs de 16 ans et plus doivent être en possession d'un certificat 3G et porter le masque; ils peuvent l'enlever s'ils disposent d'un certificat 2G+.

L'entraîneur responsable est en charge du contrôle des certificats.

2b. Entraînements - U18 et plus âgés

Pour chaque séance d'entraînement U18 et plus âgés, le responsable choisit une de ces deux options:

- 2G: dans ce cas, les joueurs/euses doivent être en possession d'un certificat 2G; ils doivent porter le masque pendant toute la séance;
- 2G+: dans ce cas, les joueurs/euses doivent être en possession d'un certificat 2G+; ils peuvent retirer le masque pendant la séance.

Si un/e joueur/euse présent ne dispose pas du certificat 2G+, la séance doit être de type 2G, ce qui signifie que tous les joueurs/euses doivent porter le masque.

L'entraîneur doit être en possession d'un certificat 3G et porter le masque; il peut l'enlever s'il dispose d'un certificat 2G+.

L'entraîneur responsable est en charge du contrôle des certificats.

3. Matches

- Lors des matches U16 et plus jeunes, les joueurs/euses sont astreints aux mêmes règles qu'à l'entraînement.
- Lors des matches U18 et plus âgés, les joueurs/euses doivent être en possession d'un certificat 2G+.

Les entraîneurs sont astreints aux mêmes règles qu'à l'entraînement.

Les autres personnes présentes dans la salle (arbitres, officiels de table, public) doivent être en possession d'un certificat 2G et porter le masque.

Si un arbitre est en possession d'un certificat 2G+, il est autorisé à enlever le masque. Cette possibilité ne s'applique ni aux officiels de table, ni au public.

Si la buvette est ouverte, la nourriture et les boissons doivent être consommées à l'extérieur de la salle.





4. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement ou le match, pour se protéger soi-même et son entourage.

Les entraîneurs sont responsables de s'assurer que les joueurs/euses se lavent les mains, respectivement se les désinfectent avant et après l'entraînement ou le match.

5. Produit désinfectant

Du produit désinfectant est mis à disposition pour désinfecter le matériel utilisé (ballons par exemple). Ne pas utiliser le matériel appartenant à la commune de Renens (piquets, bancs, etc.).

6. Vestiaires

L'utilisation des vestiaires est autorisée pour se changer. Les douches sont à disposition uniquement pour les équipes adverses qui souhaitent en bénéficier.

7. Etablir une liste de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être transmis aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le « traçage » des personnes, le club établit des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte, ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus.

8. Organisation des matches

L'entraîneur est responsable de s'assurer que son équipe ainsi que l'équipe adverse respectent scrupuleusement les règles de ce plan. L'entraîneur est chargé de communiquer tout éventuel conflit en lien avec le respect des directives sanitaires à l'arbitre du match. Ce dernier étant seul compétent pour donner un avertissement, respectivement renvoyer le match.

9. En cas de personne diagnostiquée positive

La personne testée positive s'annonce immédiatement à son entraîneur qui transmet l'information au comité. Ce dernier en informe Swissbasket et le Service des sports de la commune de Renens. Les informations à suivre concernant les joueurs/euses des équipes concernées sont alors communiquées par le comité et le responsable du plan coronavirus du club: test, confinement ou autres mesures.

10. Responsable du plan coronavirus

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements ou les matches doit nommer un/e responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Laurent Karlen. Si vous avez des questions, veuillez le contacter directement (+41 79 444 51 53 ou laurent.karlen@thermofisher.com).

Pour le comité

Laurent Karlen

Renens, le 10.02.2022

